

# GUIDE DES AIDES RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EDITION NOVEMBRE 2022



Le récapitulatif des aides financières  
pour vos travaux de rénovation  
énergétique en Ouest Essonne




















# Comment utiliser ce guide ?

Pas facile de s'y retrouver dans la jungle des aides ! Mais ce guide est là pour vous aider. Commencez par trouver votre **revenu fiscal de référence** indiqué sur votre dernier avis d'impôts pour connaître votre couleur de catégorie de ressources et les aides associées.

NOMBRE DE PERSONNES DANS LE LOGEMENT	BLEU	JAUNE	VIOLET	ROSE
1	≤ 21 123€	≤ 25 714€	≤ 38 184€	≥ 38 185€
2	≤ 31 003€	≤ 37 739€	≤ 56 130€	≥ 56 131€
3	≤ 37 232€	≤ 45 326€	≤ 67 585€	≥ 67 586€
4	≤ 43 472€	≤ 52 925€	≤ 79 041€	≥ 79 042€
5	≤ 49 736€	≤ 60 546€	≤ 90 496€	≥ 90 497€

	Pour les revenus BLEU OU JAUNE	Pour les revenus VIOLET OU ROSE		
Les primes travaux par travaux	 +  + 	 + 		
Les primes rénovation globale	 +  + 	 +  + 		
Les autres aides sous conditions	 Aide à la conversion	 Eco-PTZ	 Exonération taxe foncière	 Aide du PNR



En complément de ce guide, n'hésitez pas à consulter notre simulateur d'aides financières qui vous permet en trois clics de retrouver les montants des aides auxquelles vous avez droit : [alec-ouest-essonne.fr/calculaides](http://alec-ouest-essonne.fr/calculaides)



# Les Certificats d'Économie d'Énergie



## Une prime des fournisseurs d'énergie

Selon le principe du pollueur-payeur, les vendeurs d'énergie sont obligés par l'Etat de lui fournir des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE), preuves qu'ils ont incité aux économies d'énergie. S'ils ne le font pas, ils reçoivent des pénalités.

Pour obtenir ces CEE, les vendeurs d'énergie donnent aux particuliers effectuant des travaux de rénovation énergétique (réalisés par un professionnel) des primes énergie en échange de leurs factures de travaux. Il suffit pour cela de faire la demande auprès du site internet du fournisseur de son choix.



## Démarches

- Faire une demande avant signature du devis
- Recevoir une lettre d'engagement par mail
- Signer le devis et réaliser les travaux
- Envoyer le dossier complet
- Recevoir la prime



## Dossier complet

- Le devis
- La facture acquittée
- Le certificat RGE de l'artisan
- L'attestation sur l'honneur de l'artisan
- L'avis d'impôts pour ménages bleu ou jaune

Montants indicatifs disponibles en **page 5**

## Rénovation Globale

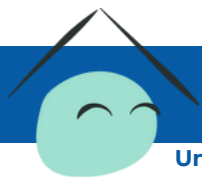
En cas de rénovation ambitieuse, générant un gain énergétique supérieur à 55%, validé par un audit, un financement basé sur le GWh économisé existe aussi chez certains fournisseurs

TH-164



nr-pro.fr

Pour s'y retrouver le comparateur indépendant nr-pro.fr recense les montants proposés par certains fournisseurs



# Ma Prime Renov'

Une aide de l'Agence Nationale de l'Habitat

Depuis 2020 l'état a mis en place MaPrimeRenov' en remplacement du crédit d'impôt à destination des **propriétaires occupants** (hors SCI) et des **bailleurs** souhaitant entreprendre des travaux de rénovation pour des logements de plus de 15 ans.

## CETTE PRIME SE DIVISE EN 2 FORMATS :

### Travaux par travaux

Pas de gain énergétique minimum

Prime par travaux

Montant basé sur les travaux et le revenu

Pas d'audit nécessaire

Montants disponibles en page 5

OU

### Rénovation performante

Gain énergétique minimum de 35 ou 55%

Prime Globale

Montant basé sur le revenu

Nécessite la réalisation d'un audit

Montant détaillés juste ici



Constituez votre dossier sur [maprimerenov.gouv.fr](http://maprimerenov.gouv.fr)

- Votre pièce d'identité.
- Votre dernier avis d'imposition.
- Le ou les devis pour les travaux de rénovation prévus.
- Votre RIB
- Votre taxe foncière ou justificatif de acte de vente ou un appel de fonds du syndic de copropriété.
- Le rapport de l'audit si rénovation performante

## MaPrimeRénov' Sérénité

Un opérateur-conseil ANAH vous accompagne dans toutes vos démarches concernant votre projet de rénovation énergétique :

- il réalise un diagnostic énergétique prescrivant les travaux à réaliser.
- il vous aide à monter vos dossiers d'aides financières.

Si vos travaux permettent un **gain énergétique d'au moins 35%**, vous bénéficiez de la prime suivante :

➔ **50%** des travaux HT pour les **BLEU** (15 000€ max)

➔ **35%** des travaux HT pour les **JAUNE** (10 500€ max)

S'inscrire sur [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr) et prendre rendez-vous avec l'un des quatre **opérateurs-conseil ANAH** suivants :

- AUFJ - Architecture urbanisme Fiumani-Jacquemot, 01 48 33 90 99
- Citémétrie, 01 53 91 03 07
- Copro Diag, 0805 030 066
- Soliha Yvelines Essonne, 01 60 78 53 00 (opérateur de l'OPAH sur Paris Saclay)

Attention, ce programme n'est **pas cumulable** avec Ma Prime Renov'.

## MaPrimeRénov' Réno globale

Si vos travaux permettent un **gain énergétique d'au moins 55%**, validés par un **audit énergétique**, vous bénéficiez de la prime suivante :

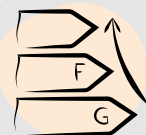
➔ **7 000€** pour les **VIOLET**

➔ **3 500€** pour les **ROSE**

Jusqu'à

**1 500€**

de bonus sortie de  
passoire énergétique  
(étiquette F ou G)



Jusqu'à

**500€**

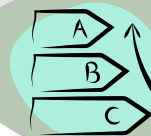
d'aide à l'audit  
énergétique



Jusqu'à

**1 500€**

de bonus Bâtiment  
Basse Consommation  
(étiquette A ou B)








Plus de détails  
en page suivante

Pour toute question concernant votre prime, contactez directement MaPrimeRenov'

**0 808 800 700**

Service gratuit  
+ prix appel

		MA PRIME RENOV'				LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE* 	
TRAVAUX		BLEU	JAUNE	VIOLET	ROSE	BLEU ET JAUNE	VIOLET ET ROSE
 Isolation	Isolation des planchers bas	0€	0€	0€	0€	7 à 10€/m <sup>2</sup>	
	Isolation des combles perdus						
	Isolation des rampants de toiture	25€/m <sup>2</sup>	20€/m <sup>2</sup>	15€/m <sup>2</sup>	7€/m <sup>2</sup>		
	Isolation des murs par l'intérieur						
	Isolation des murs par l'extérieur	75€/m <sup>2</sup> ***	60€/m <sup>2</sup> ***	40€/m <sup>2</sup> ***	15€/m <sup>2</sup> ***		
	Fenêtres, porte fenêtres, velux, ... double vitrage	100€ /fenêtre	80€ /fenêtre en remplacement de simple vitrage	40€ /fenêtre	0€		
 Chauffage	Chaudière à granulés de bois	11 000€**	9 000€**	5 000€**	0€	Si pose en remplacement d'une chaudière non à condensation, jusqu'à : 4 000€      2 500€ Sinon entre 300 et 800€	
	Pompe à chaleur air/eau	5 000€**	4 000€**	3 000€**	0€		
	Chaudière gaz à très haute performance énergétique	1 200€**	800€**	0€	0€	250€	
	Poêle à bûches	2 500€	2 000€	1 000€	0€	200€	
	Poêle à granulés	3 000€	2 500€	1 500€	0€		
	Foyer fermé, insert, à bûches ou à granulés	2 500€	1 500€	800€	0€		
 Equipements	Chauffe-eau solaire individuel	4 000€	3 000€	2 000€	0€	125€	
	Chauffe-eau thermodynamique	1 200€	800€	400€	0€	80€	
	Ventilation simple flux hygro	0€	0€	0€	0€	250€	
	Ventilation double flux	4 000€	3 000€	2 000€	0€		
 Autres	Audit énergétique	500€	400€	300€	0€	* Les montants des CEE peuvent varier en fonction du vendeur d'énergie choisi et sont susceptible d'être modifiés. ** montants valable pour tout dossier déposé en 2022. *** maximum 100m <sup>2</sup>	
	Dépose d'une cuve à fioul	1 200€	800€	400€	0€		
	Bonus BBC ou sortie de passoire	1500€	1500€	1000€	500€		

# La prime éco-logis 91

Une prime du département



## Travaux essentiels

- Etre propriétaire occupant
- Etre **BLEU** ou **JAUNE**
- Faire au moins 5000€ HT de travaux éligibles

➔ **800€** de prime

Dans la limite d'une prime par foyer

**OU**

## Gros Travaux

- Etre propriétaire occupant d'une maison de plus de 15 ans
- Avoir réalisé un audit justifiant au moins **35% de gain énergétique**

- ➔ **20%** des travaux HT pour les **BLEU** (4 000€ max)
- ➔ **15%** des travaux HT pour les **JAUNE** (3 000€ max)
- ➔ **10%** des travaux HT pour les **VIOLET** et **ROSE** (2 000€ max)

**Avant le démarrage des travaux**

Demande à faire sur [demarches.essonne.fr](http://demarches.essonne.fr) rubrique cadre de vie environnement



Devis, certificat RGE de l'artisan, taxe foncière, justificatif de domicile, RIB et avis d'impôts (pour les ménages jaunes et bleus).

## Aide Audit et AMO

- Télécharger votre dossier sur [renover-malin.fr](http://renover-malin.fr)
- Remplir et faire signer le dossier avec votre Accompagnateur Rénov' (Conseillers de l'ALEC)
- Envoyer le dossier complet avant la réalisation de l'audit

➔ **200€** d'aide pour la réalisation d'un audit énergétique

➔ **50%** du coût de l'AMO jusqu'à **1 200€**



Les chaudières bois et l'installation d'un poêle à bois ou foyer fermé sont exclus de la nouvelle PEL91 Seul le remplacement d'un foyer ouvert par un foyer fermé (explicité sur le devis) est éligible.

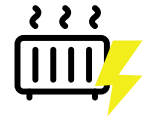




# Aide à la conversion

Une prime de la région Ile de France

Les propriétaires occupants remplaçant **un appareil de chauffage au bois, fioul ou charbon** datant d'avant 2002 par :



Une Pompe à chaleur ou chauffe-eau thermodynamique autre que air/air

Un appareil solaire thermique

Une association de ces équipements à un chauffage électrique

La prime est de **1 000€** et cumulable avec les autres aides.

Un bonus de 500€ peut-être accordé pour certaines communes



Dossier à remplir sur [www.iledefrance.fr/renouvellement-des-chauffages-au-fuel-au-bois-ou-au-charbon](http://www.iledefrance.fr/renouvellement-des-chauffages-au-fuel-au-bois-ou-au-charbon) à partir de la facture du nouvel appareil.



## L'Éco Prêt à Taux Zéro

Un prêt proposé par les banques

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) est un prêt à taux d'intérêt nul permettant de financer des travaux de rénovation énergétique d'une résidence principale



### Les conditions



Tous les propriétaires, occupant ou bailleur peuvent en bénéficier **sans condition de ressources**



Votre logement a **plus de 2 ans** et doit être **vosre résidence principale ou celle de vosre locataire**



Les travaux doivent être réalisés par une entreprise bénéficiant du **label RGE**

### Les avantages



Un prêt sans frais de dossier et à taux zéro ; **les intérêts sont pris en charge par l'État**



Vous bénéficier d'une enveloppe dont le plafond dépend des travaux réalisés :

- 7 000 €** pour les fenêtres seules
  - 15 000 €** pour un poste de travaux
  - 25 000 €** pour deux postes de travaux
  - 30 000 €** pour trois postes de travaux
  - 50 000 €** pour une rénovation globale
- Remboursable en 20 ans maximum

S'adresser à une banque munis des **formulaires d'emprunt "emprunteur" et "entreprise" et des devis** (formulaires disponibles sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>)



# Autres aides locales

Pour les quelques communes concernées

## Exonération de taxe foncière

Les propriétaires, occupants ou bailleurs, réalisant des travaux de rénovation énergétique d'**au moins 10 000€** (hors main d'œuvre) peuvent bénéficier d'une exonération de **50% à 100%** de la part communale de la taxe foncière pendant 3 à 5 ans.



Se renseigner auprès du centre des impôts fonciers le plus proche

Palaiseau



## Aide du PNR du Gâtinais

Les propriétaires occupants, réalisant des travaux de rénovation globale au sein du PNR du Gâtinais peuvent prétendre jusqu'à 12 000€ de subventions supplémentaires.

Pour en savoir plus, prendre directement contact avec le PNR sur : [www.parc-gatinais-francais.fr/service-daccompagnement-a-la-renovation-energetique-du-parc/](http://www.parc-gatinais-francais.fr/service-daccompagnement-a-la-renovation-energetique-du-parc/) ou par téléphone au 01 64 98 11 79.

Communes concernées sur l'Ouest Essonne : Bouville, Valpuseaux, Puiset-le-Marais, Le Forêt-Sainte-Croix, Brouy, Champmotteux

Essonne  
TERRE D'AVENIRS

## L'annuaire essonnien de la Rénovation

Renover-malin.fr est la plateforme de la rénovation énergétique du département.



Vous y trouverez :

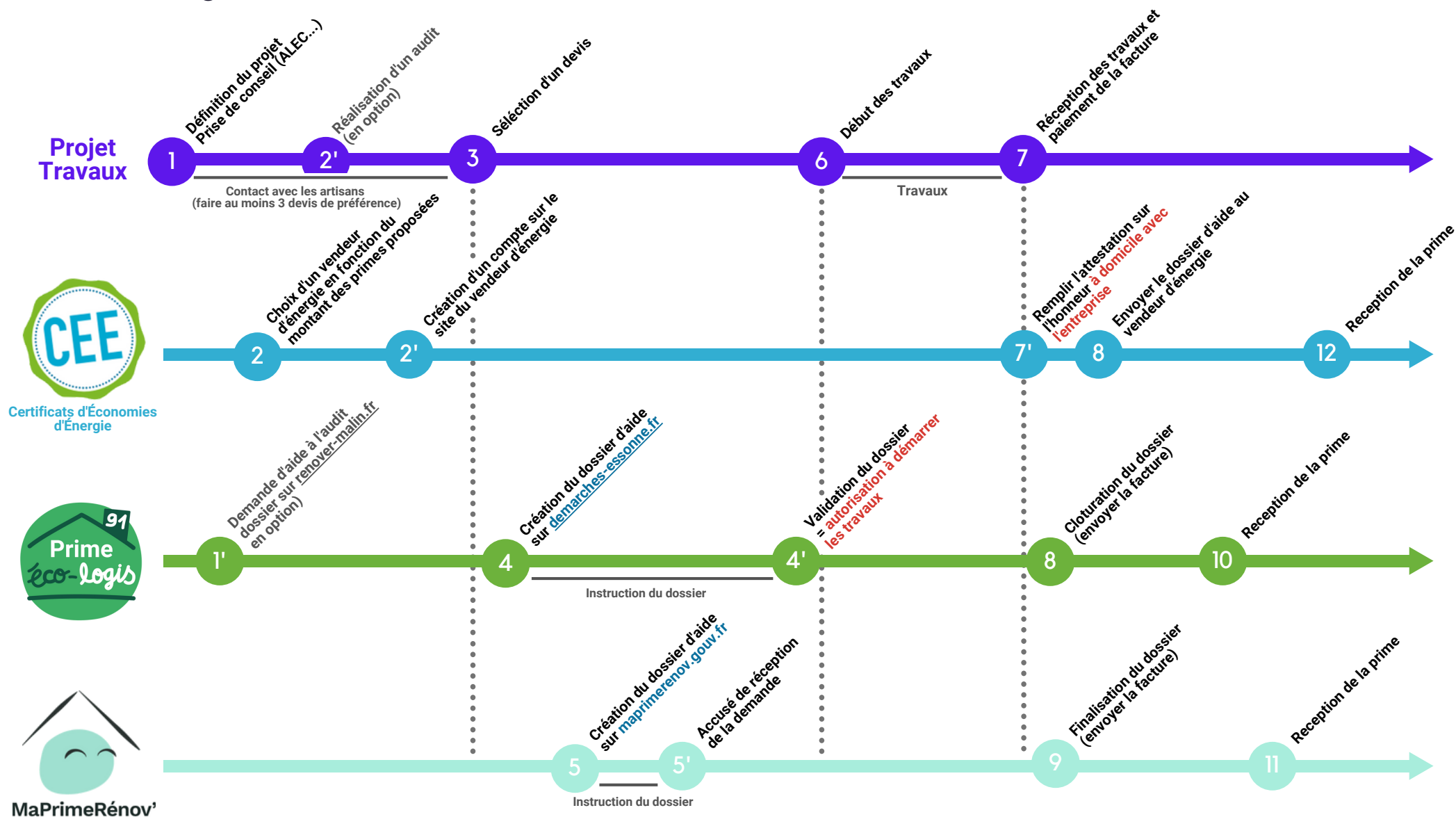
- Un **annuaire** d'artisans RGE
- Des aides et astuces
- L'actualité de la rénovation





# Frise chronologique des aides

Dans quel ordre demander les principales aides





## QUI SOMMES-NOUS ?

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat Ouest Essonne fournit aux particuliers souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique un conseil technique et financier, neutre, indépendant et gratuit.

## COMMENT ET POURQUOI NOUS CONTACTER ?

Vous avez un projet de rénovation globale ? Vous avez besoin de conseils sur les techniques, les matériaux, les modes de chauffage ? Ou tout simplement vous ne savez pas par où commencer ?

Vous pouvez contacter un conseiller info-énergie :

- au **01 60 19 10 95** du lundi au vendredi, sauf le jeudi, de 9h30 à 17h30.

- ou via **notre formulaire sur [alec-ouest-essonne.fr](http://alec-ouest-essonne.fr)** (rubrique Prendre contact)

Nous pouvons vous recevoir sur rendez-vous à Palaiseau, Etampes, Dourdan ou Briis-sous-Forges.

Retrouvez ces informations et bien d'autres sur le site internet de l'agence : **[alec-ouest-essonne.fr](http://alec-ouest-essonne.fr)**

